

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LOIR-LUCE-BERCE

Date d'approbation

15 avril 2021

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
CENTRES

NOGENT SUR LOIR -
Centre

Pièce du PLU

4.2.1.c



LEGENDE

ZONES URBAINES (U)

- Uaa : Centre ancien de Montval-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir
- Uab : Centres anciens des autres communes
- Ub : Faubourgs de Montval-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir
- Uc : Extensions urbaines, généralement de type pavillonnaires
- Ue : Zones urbaines à vocation équipement
- Uz : Zones urbaines à vocation économique
- Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
- Ug : Zone urbaine à destination des gens du voyage

ZONES A URBANISER (AU)

- Auh : Zones à urbaniser à vocation habitat
- Aue : Zones à urbaniser à vocation équipement
- Auz : Zones à urbaniser à vocation économie
- 2Auz : Zones à urbaniser à long terme à vocation économie
- 2Auh : Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES (A)

- A : Zone Agricole
- Av : Secteurs agricoles à forts enjeux (viticoles notamment)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (N)

- N : Zone naturelle et forestière
- Nf : Espaces naturels boisés
- Ni : Sites naturels accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
- Nv : Secteurs de vallées

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES (STECAL)

- Nxh : Hameaux à vocation dominante d'habitat (STECAL)
- Nxg : Espaces d'accueil pour les gens du voyage (STECAL)
- Nxs : Sites accueillant des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- Nx1 : Emprises constructibles des sites accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques (STECAL)
- Nx2 : Emprises constructibles pour des projets de plus grande échelle à vocation de loisirs et/ou touristiques (STECAL)
- Nxz : Activités économiques isolées (STECAL)

PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT

- Emplacement réservé
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI

- Éléments ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Éléments ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
- A titre d'information : Secteur situé à moins de cinq cent mètres d'un monument historique inscrit ou classé, ou faisant partie d'un Périmètre Délimité des Abords (voir plan des Servitudes d'Utilité Publique)

VOIES ET CHEMINS A PRESERVER, MODIFIER OU CREER

- Chemins locaux d'intérêt
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Sentiers de randonnée Vallée-du-Loir (GRP ou PR)

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Secteurs de haies et bois à préserver
- Atlas mouvement de terrain 1990-2006 (source DDT)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Zone humide : zone humide de l'inventaire vérifiée sur le terrain par la réalisation de sondages pédologiques ou d'étude de la végétation
- Zone non prospectée : zone humide potentielle mais non vérifiée sur le terrain en raison d'un défaut d'accès
- Linéaires de haies et alignements d'arbres à préserver, maintenir ou à créer
- Arbres isolés à préserver
- Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager (mares et sources)
- A titre d'information : réseau hydrographique (source : DDT72)
- A titre d'information : surfaces toujours en eau (plan d'eau et mare)

Fond de carte

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment cadastré "dur"
- Bâtiment cadastré "léger"
- Cimetière
- Voie ferrée



ID	OBJET	DESTINATAIRE	SUPERFICIE
	Aucun d'emplacement réservé ne concerne ce secteur		